
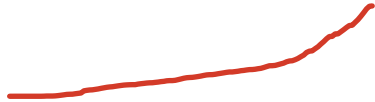



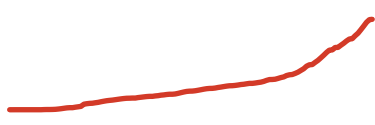







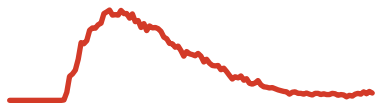

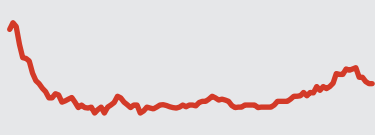

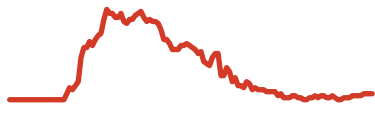

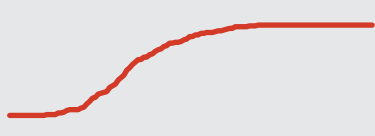


CORONAVIRUS – PRINCIPAUX INDICATEURS

Indicateurs	Situation au 5 juillet 2020	Évolution du 29 février au 5 juillet
 <p>1. Nombre total de tests</p>	231 065	
 <p>2. Nombre de tests PCR par semaine</p>	49 351 pour la semaine du 29 juin au 5 juillet	
 <p>3. Nombre de personnes testées</p>	228 909	
 <p>4. Part de la population résidente testée</p>	29.82%	
 <p>5. Personnes testées "positif"</p>	4 554 dont 3 719 résidents	
 <p>6. Infections actives</p>	388	
 <p>7. Nombre de personnes hospitalisées pour COVID-19</p>	19	
 <p>8. Taux de reproduction effectif (R)</p>	1.220	
 <p>9. Pourcentage de lits en soins intensifs occupés</p>	3%	
 <p>10. Nombre total de décès ayant pour cause principale la COVID-19</p>	110 : 56% hommes 44% femmes	

Source : Ministère de la Santé | Direction de la santé | Université du Luxembourg

Pour plus de détails : <https://gd.lu/3dc8Bm>



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé

Sante.lu
www.sante.public.lu

Personnel &
Organisation

STATEC

DEFINITIONS

1. Nombre total de tests (PCR) : Le nombre total de tests PCR (Polymerase chain reaction) est défini comme étant le nombre de tests effectués par jour et par personne. Une personne peut être comptabilisée plusieurs fois depuis le début de la crise, mais pas plus d'une fois par jour.

2. Nombre de tests par semaine : Le nombre de tests par semaine est défini comme étant le nombre total de tests (voir définition ci-dessus) distribué par semaine.

3. Nombre de personnes testées : Le nombre de personnes testées correspond au nombre de personnes ayant effectué au moins un test, quel que soit le résultat de ce test.

4. Part de la population résidente testée : Rapport entre le nombre de personnes résidentes testées et le nombre de personnes résidentes.

5. Personnes testées « positif » : Cet indicateur est défini comme le nombre de personnes ayant été testées positif au moins une fois. Une personne ayant plusieurs tests positifs ne sera comptabilisée qu'une seule fois.

6. Infections actives : À des fins d'analyse, la définition suivante d'infection active a été retenue : il s'agit d'une personne présentant un test PCR positif à la COVID-19 et qui est encore en période d'isolement à domicile ou hospitalisée.

- Pour une personne isolée à domicile, cette période d'isolement est prescrite par le Directeur de la santé pour une durée de 14 jours après le diagnostic positif du test PCR.
- Pour une personne hospitalisée, cette période s'achève 14 jours après le retour du patient à domicile.

Le système actuel de monitoring ne permet pas de considérer des critères cliniques (examens cliniques : présences ou absences de symptômes) et/ou biologiques (deux tests négatifs à 24 heures d'intervalle).

7. Nombre de personnes hospitalisées pour COVID-19 : Les hospitalisations pour COVID-19 concernent les personnes hospitalisées avec une suspicion ou une confirmation d'infection à la COVID-19. Les établissements hospitaliers communiquent quotidiennement - entre autres - les hospitalisations en soins normaux et celles en soins intensifs à l'équipe Monitoring au sein de la Direction de la santé.

8. Taux de reproduction effectif (R) : Le taux de reproduction effectif est défini sur le site : <https://msan.gouvernement.lu/dam-assets/covid-19/graph/Description-taux-reproduction.pdf>

9. Pourcentage de lits en soins intensifs occupés : Rapport entre le nombre de lits en soins intensifs occupés sur le nombre de lits en soins intensifs disponibles.

10. Nombre total de décès ayant pour cause principale la COVID-19 : Le nombre de décès déclarés concerne les personnes décédées avec une suspicion ou une confirmation d'infection à la COVID-19. Les décès sont déclarés par les établissements hospitaliers et les structures d'hébergement à l'équipe Monitoring au sein de la Direction de la santé.

La semaine épidémiologique (SE) : Le calendrier épidémiologique comprend 52 semaines qui divisent les 365 jours de l'année. Il est important de l'utiliser lors des activités de surveillance épidémiologique, car il standardise la variable temps et permet donc de comparer des données épidémiologiques collectées à différents endroits et séparées dans le temps.

La première semaine épidémiologique de l'année doit se terminer, par définition, le premier dimanche de janvier, à la condition que celui-ci soit précédé d'au moins quatre jours de janvier. En 2020, le dimanche 5 janvier termine donc la première semaine épidémiologique. Chaque semaine épidémiologique commence un lundi et finit un dimanche.

Cette définition est en ligne avec les récentes requêtes de données COVID-19 adressées par Eurostat et l'OMS-Monde.

